Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2025 à 14h34
Réference de l'AR : 051-215106022-20250526-AR361_2025-AR

Ville de Vitry-le-François

République française · Département de la Marne

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 361

PORTANT INTERDICTION DE VENTE DE BOISSONS EN CANNETTES ET EN BOUTEILLES EN VERRE À EMPORTER LORS D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

Le Maire de Vitry-le-François,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la santé publique ;
Vu le Code pénal ;
Vu la déclaration de manifestation prévue le jeudi 5 juin 2025, organisée par la ville de Vitry-le6françois et se déroulant sur le territoire de celle-ci ;
Vu les risques de troubles à l'ordre public et les incidents constatés lors de manifestations similaires antérieures ;
Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité publique, de limiter la vente à emporter de boissons conditionnées dans des contenants susceptibles d'être utilisés comme projectiles ;

ARRÊTE :

Article 1 :
À l'occasion de la manifestation prévue le jeudi 5 juin 2025 de 20h à 23h30, il est interdit à tous les débits de boissons, bars, commerces, restaurants, et autres établissements situés dans le périmètre délimité par le plan en annexe, de vendre à emporter des boissons en canettes métalliques ou en bouteilles en verre, qu'elles soient alcoolisées ou non de 17h à 23h30.

Article 2 :
Cette interdiction s'applique uniquement à la vente à emporter. La consommation sur place reste autorisée dans le respect de la législation en vigueur.

Article 3 :
Les forces de l'ordre et les agents de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux lieux habituels et transmis aux commerçants concernés.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vitry-le-François, le 26 mai 2025

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture : le - 2 JUIN 2025
et de la publication :le
~~ou de la notification du~~ - 2 JUIN 2025

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

Le Maire,

Jean-Pierre BOUQUET

Pour le Maire,
par délégation,
La Directrice Générale des Services,
PELLIS Catherine

www.vitry-le-francois.net
C S 50420 · 51308 Vitry-le-François Cedex
Tél. 03 26 41 22 77 · Fax 03 26 41 22 88
secretariat.general@vitry-le-francois.net

Jeudi 5 juin
Interdiction de vente à emporter : canettes et bouteilles en verre
Pl de la Halle
R Rôtiss.
R Ab.
Grande
R des Dames
Rue du Chêne Vert
ue du Pont
Place d'Armes
R D. de Verzet
Rue du Mouton
le Briand
R Pères
Place